

Calcul : multipliez vos hl par la formule et ajouter 12€ ttc de frais de dossier.

<p>IGP Pays d'Hérault <u>Unités géographiques complémentaires :</u> Bénovie, Bérange, Pays de Bessan, Pays de Caux, Pays de Cassan, Cessenon, Coteaux de Bessilles, Coteaux de Fontcaude, Coteaux de Laurens, Coteaux de Murviel, Coteaux du Salagou, Côtes du Brian, Cotes du Ceressou, Mont de la Grage.</p> <p>Collines de la Moure</p> <p>Mont Baudile</p> <p>Coteaux du Salagou</p>	<p>0.99 €TTC/hl + 12 € TTC</p> <p>1.23 €TTC/hl + 12 € TTC</p> <p>1.29 TTC/hl + 12 € TTC</p> <p>1.99 €TTC/hl + 12 € TTC</p>
<p>IGP Coteaux de Béziers</p>	<p>1.35 €TTC/hl + 12 € TTC</p>
<p>IGP Cotes de Thau <u>Unité géographique complémentaire :</u> Cap d'Agde</p>	<p>1.59 €TTC/hl + 12 € TTC</p>
<p>IGP Cotes de Thongue</p>	<p>1.89 €TTC/hl + 12 € TTC</p>
<p>IGP Saint Guilhem le Desert <u>Unités géographiques complémentaires :</u> Cité d'Aniane Val de Montferrand</p>	<p>1.77 €TTC/hl + 12 € TTC</p>
<p>IGP Vicomte d'Aumelas <u>Unité géographique complémentaire :</u> Vallée Dorée</p>	<p>1.99 €TTC/hl + 12 € TTC</p>
<p>IGP Coteaux d'Enserune</p>	<p>1.49 €TTC/hl + 12 € TTC</p>
<p>IGP Haute Vallée de l'Orb</p>	<p>1.64 €TTC/hl + 12 € TTC</p>



GRILLE DE COTISATION RECOLTE 2025

Ce montant couvre les frais de fonctionnement, de prélèvement, de dégustation, de contrôle interne par l'ODG, de contrôle externe par Bureau Veritas, la redevance INAO, pour les IGP de Territoire la cotisation spécifique du syndicat concerné.

Paiement en ligne

Lorsque vous validez votre télédéclaration, la facture pro-forma s'ouvre et vous pouvez cliquer sur « payer en ligne », en haut à droite, pour la régler.

Virement bancaire (Indiquer votre numéro CVI ou le numéro de dossier sur l'ordre de virement et joindre le justificatif du paiement à votre déclaration)

Coordonnées bancaires FHIGP :

Banque : CREDIT AGRICOLE
 BIC : AGRIFRPP835
 IBAN : FR7613506100000896272300092